

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 09 juillet 2015**

**OBJET**  
**22 – CONVENTION SYMPHO-FOOT**

N° 2015-07-22  
NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quinze, le neuf juillet à dix-neuf heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux juillet 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 20**

**Votants : 28**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES,  
Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON,  
Michel RINCE, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola  
LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

**Pouvoirs : 8**

Gil RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER  
Elisa DRION donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER  
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU  
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET  
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX  
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL  
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

**Absent : 1**

Catherine RENAUDEAU

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....20  
ayant un pouvoir...8  
votants.....28

**Délibération**

**Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER**

La commune fait appel à l'association Sympho-foot pour mettre en place des ateliers multi-sports dans les ateliers péri-éducatifs, accueils périscolaires et centre de loisirs.

Cette action a pour objectif de développer les activités sportives afin de permettre aux enfants de découvrir tout un panel de disciplines sportives. Pour ce faire, l'association met à disposition de la ville un éducateur sportif diplômé.

Les interventions de cette association au sein des établissements, organisées par la municipalité, ont rencontré un vif succès. En effet, durant l'année scolaire 2014/2015, ce sont quelques 154 enfants qui ont fréquenté les activités proposées par la Sympho-foot. Le bilan de l'année scolaire écoulée mène en conséquence à proposer la reconduction du partenariat entre la commune et l'association sportive.

Une convention signée par la commune et l'association définit les modalités d'intervention de l'association dans la mise en place des ateliers pour l'année scolaire 2015/2016.

Publié le 13/07/15

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20150709-2015-07-09-DE22-  
DE  
Date de télétransmission : 13/07/2015  
Date de réception préfecture : 13/07/2015

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour décide :**

**- D'AUTORISER le maire à signer cette convention.**

Pour extrait conforme,

Le 09 juillet 2015,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Publié le 13/07/15

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20150709-2015-07-09-DE22-  
DE  
Date de télétransmission : 13/07/2015  
Date de réception préfecture : 13/07/2015